



PROCES VERBAL DES DELIBERATINS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 MARS 2022

L'an deux mille vingt, le 03 mars à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de la commune de Sablons, se sont réunis, à huit clos, en mairie de Sablons, sur convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des collectivités Territoriales, le 25 janvier 2022.

Étaient présents : 14 conseillers

Monsieur ABANADES Jean-Claude, Maire, Mesdames, Messieurs, TREBUCHAIRE Francine, FONDECAVE Patrick, DAILLY Sylviane, Adjoint, Mesdames, Messieurs, D'ASCANIO Natacha, LABASSA Karine, LLADO Sylvie, MOUILLOT Jean-François, M. ANTON Yannick, BERNARD Emilie, M. BOLLIER François, BRUCHET Joris, PHILIPPEAU Dominique, ALEXANDRE Bruno, conseillers.

Absent excusé : 1 : GADEM Grégory (Pouvoir à M. FONDECAVE).

Secrétaire de séance : MOUILLOT Jean-François.

Ajout d'une délibération : subvention pour la course cycliste.

Budget : Point sur les finances :

Monsieur le Maire fait le point sur le budget, il sera voté avant le 15 avril, date butoir. Les informations indispensables à l'établissement du budget n'ont pas été communiquées par l'état aux collectivités, et le point des finances n'est pas encore fait avec la Trésorerie, notre trésorier municipal.

N° 02-2022 : Demande d'aide financière au Syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde (SDEEG) au titre du 20% de l'éclairage public

Monsieur FONDECAVE, Adjoint, délégué au SDEEG, avait présenté au précédent conseil une liste des investissements 2022 parmi celle-ci le remplacement des foyers lumineux de la place de la mairie, la mise en l'éclairage du bâtiment de la mairie et la pose de prises ont été retenus.

Les travaux envisagés pour l'année 2022 sont :

- Renouvellement des huit foyers lumineux place de la mairie
- Mise en éclairage de la façade de la mairie
- Pose de prises aux poteaux d'éclairage public.

M. FONDECAVE propose donc au Conseil Municipal de demander une aide financière à hauteur de 20 % du montant HT des travaux, hors coût de maîtrise d'œuvre, détail de l'estimatif :

	Montant HT	Frais de gestion + CHS sur le HT	Tva 20%	TTC
Renouvellement foyer Place et éclairage de la façade mairie	30 245.72	2 117.20	6 049.14	38 412.00
Pose de prises guirlandes	2 242.50	156.97	448.50	2848.00
Total	32 488.22	2 274.17	6 497.64	41 260.00

M. le Maire propose à l'assemblée de délibérer pour cette demande d'aide financière auprès du SDEEG.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Accepte le programme d'éclairage public 2022,
- Adopte le plan de financement proposé et sollicite une subvention auprès du SDEEG de 20% du montant HT des travaux (hors frais de gestion).

La part restant à la charge de la commune sera financée par un autofinancement.

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, les propositions ci-dessus présentées.

Personnel communal :

M. le Maire explique à l'assemblée que deux délibérations sont reportées pour un prochain vote, l'une pour instauration du Compte épargne Temps (CET) et l'autre pour le complément indemnité annuel ; l'avis du comité technique du Centre de Gestion de la Gironde n'est pas connu.

Pour le recrutement d'un travailleur handicapé, Monsieur le Maire explique que l'ESAT nous a signifié que la mise à disposition d'un travailleur handicapé arrivée à son terme. Deux solutions se présentent soit un arrêt de convention et perte du travailleur handicapé ou un recrutement.

Monsieur le Maire demande aux élus d'y réfléchir pour un prochain conseil.

N° 03-2022 : DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT (*Délibération de principe – article L. 332-13 du CGFP*)

Le conseil municipal,

Vu l'article L. 332-13 du Code Général de la Fonction Publique ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires et d'agents contractuels momentanément indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du CGFP précité pour remplacer des fonctionnaires et agents contractuels momentanément indisponibles ;
- De charger Monsieur le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions à exercer et les profils requis ;
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

N° 04-2022 : DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ (Article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée/ Article L. 332-23, 1°CGFP)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L. 332-23, 1°

Considérant qu'en raison du départ à la retraite, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'agent technique à temps *incomplet* pour une durée hebdomadaire d'emploi de 30 heures dans les conditions prévues au 1° de l'article 332-23 du code général de la fonction publique (*à savoir, un contrat d'une durée maximale de 12 mois, renouvellement compris, pendant une même période de 18 mois consécutifs*) ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE

La création au tableau des effectifs d'un emploi non permanent au grade d'Agent technique pour un accroissement temporaire d'activité à temps incomplet ; pour une durée hebdomadaire d'emploi de 30 heures.

L'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget ;

Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 14 mars 2022.

N°05-2022 Demande subvention pour une course cycliste :

Mme DAYLLY demande l'avis des élus sur le projet de course cycliste. Une discussion s'ouvre sur cette manifestation qui pourrait être une animation pour la commune. Le Club organisateur demande une subvention de 300 euros.

Après en avoir délibéré par 10 voix Pour, 3 Abstentions, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 300 € au club Cycliste de St Denis de Pile.

Déchets sauvages :

Monsieur le Maire souhaite faire un point sur les déchets sauvages. Il rappelle aux élus que la tâche n'est pas facile et l'aide concrète inexistante, mais il ne faut pas baisser les bras.

Monsieur le Maire informe les conseillers sur la procédure administrative qui a été mise en place (constat du dépôt sauvage, ouverture d'un dossier, fiche de constat avec photos, tri et liste des déchets, recherche de noms ou indices laissés, dépôt de plainte auprès de la gendarmerie et par internet). Nous avons pu dans les Bois de Sablons identifier un véhicule avec plaque d'immatriculation, le propriétaire du véhicule a été identifié. Un courrier en recommandé avec accusé de réception, a été expédié, retour du courrier propriétaire inconnu. Un dépôt de plainte a été fait. Et nous venons d'être informé du classement sans suite par le Procureur de la République.

La pose des barrières se fera cette année en espérant qu'elle stoppe tous ces dépôts.

Elections :

Monsieur le Maire rappelle aux élus donner leurs disponibilités pour les permanences du bureau de vote pour les élections présidentielles et législatives.

Point sur le calendrier des Animations de la commune :

Monsieur le Maire demande que les propositions d'animation soient remontées en mairie pour prendre les dispositions nécessaires pour cette année.

Mme Philippeau répond pour le Club d'animation, tout juste repris par un nouveau bureau.

Pour cette association, sûrement une fête des voisins, peut-être une fête de la musique et un vide grenier.

La délibérations mise à l'ordre du jour étant votée, M. le Maire propose aux conseillers un tour de table :

M. le Maire informe l'assemblée que la CALI a prévu une organisation pour récolter des dons pour l'Ukraine. Les volontaires pour recevoir les réfugiés doivent se signaler en mairie.

M. le Maire souhaite souligner qu'il a pu apprécier le travail de notre Traiteur M. Tony Croissant et que celui-ci est très performant dans sa prestation proposée.

M. le Maire fait remonter certains problèmes de la Boulangerie.

Mme DAILLY donne un compte rendu du SIVU chenil du Libournais, et de la réunion Portrait de famille en évoquant le centre de demain.

M. Mouillot demande si la commune donne des coupes pour le Tournoi de Tennis de Table. Mme DAILLY répond que c'est déjà prévu.

Mme BERNARD demande si un livret d'accueil est fourni aux nouveaux habitants

Mme TREBUCHAIRE informe les élus qu'elle a reçu Mme PAROLLA, en présence de Mme DAILLY, cette personne propose d'écrire un recueil Mémoire sur Sablons, pour 2 500€. le conseil est favorable à ce projet.

Mme TREBUCHAIRE informe l'assemblée qu'elle a reçu M. RENAUD de AZIMUT, pour la voirie du complexe sportif. L'estimatif de travaux devrait être autour 200 000 €, travaux qui pourraient être faits en deux tranches. M. ALEXANDRE s'oppose à ce projet d'autres routes sont plus prioritaires.

M. FONDECAVE présente une liste d'investissements pour 2022 et demande aux élus présents leur avis et si des rajouts doivent être faits, aucune observation n'est faite. Pour le terrain situé devant la mairie M. ALEXANDRE propose la création d'une maison médicale.

M. FONDECAVE donne un compte rendu du Conseil Syndical du SIETAVI du 26 janvier dernier et liste les orientations budgétaires.

M. FONDECAVE rappelle que la commission d'appel d'offres doit se réunir le 4 février pour étudier l'analyse des offres pour les travaux d'accessibilité.

M. FONDECAVE présente aux élus les capteurs CO² pour les bâtiments scolaires, et il explique le fonctionnement de ces appareils.

Mme DAILLY donne un compte rendu sur la visite organisée par le SMICVAL d'une plateforme de compostage en Dordogne.

Mme D'ASCANIO demande la pose d'un miroir au STOP du carrefour du « Canton ». La visibilité est nulle ou réduite avec les stationnements et l'armoire Telecom. M. le Maire rappelle que le Département ne veut pas de miroir sur les routes départementales.

M. MOUILLOT renouvelle sa demande d'un éclairage pour éclairer la serrure de la porte d'entrée de la salle de sport et demande si les impacts de cailloux sur les vitres de la salle de sports ont été vus, Mme DAILLY ira voir.

Mme PHILIPPEAU se fait rapporteur de Mme BERNARD Emilie, absente. Mme Emilie BERNARD souhaite connaître la suite donnée

- à la demande d'aide financière pour le projet de film Action Enfance. Après discussion, le conseil émet un avis défavorable à cette demande.

- de la subvention de 300€ pour la course cycliste, M. le Maire répond qu'un avis favorable a été donné par le conseil et que le vote de cette subvention sera fait au prochain conseil.

Ensuite Mme BERNARD souhaite savoir ce que l'on fait pour la Boulangerie. M le Maire répond aucune demande n'a été faite par les Boulangers, ni par le Conseil d'Administration de la Boulangerie, mais il répond que Mme BERNARD peut s'occuper du dossier si elle le souhaite.

La séance étant épuisée, la séance est levée à 21h58